

## Avis d'attribution



## VILLE DE CHAMBÉRY

## Avis d'attribution

M. Thierry REPENTIN  
Hôtel de Ville  
Place de l'hôtel de Ville  
BP 11105  
73011 Chambéry - cedex  
Tél : 04 79 60 20 94  
mèl : marchespublics@mairie-chambery.fr  
web : <http://www.chambery.fr>  
SIRET 21730085600014  
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs  
L'avis implique un Accord-Cadre  
**Objet** : ACCORD CADRE A MARCHES SUBSEQUENTS MULTI-ATTRIBUTAIRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE SECURITE DE VOIRIE  
**Référence acheteur** : 2330  
**Nature du marché** : Travaux  
Procédure adaptée  
**Classification CPV** :  
Principale : 45233220 - Travaux de revêtement de routes  
Complémentaires : 45233142 - Travaux de réparation de routes  
45233221 - Travaux de marquage routier  
**Critères d'attribution** :  
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).  
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Grenoble  
2 Place de Verdun  
BP 1135 - 38022 Grenoble - Cedex  
Téacute;l : 0476429000 - Fax : 0476422269  
greffe.ta-grenoble@juradm.fr  
Attribution du marché  
LOT N° 1 - TRAVAUX DE VOIRIE RESEAUX DIVERS  
**Nombre d'offres reçues** : 5  
**Date d'attribution** : 06/02/24  
Marché n° : 2330L1  
Spie batignolles TP AURA secteur Savoie, ZAC DE LA PRAIRIE, 73420 VOGLANS  
Montant indéfini  
Sous-traitance : non.  
Marché n° : 2330L1  
SAS GUINTOLI mandataire du groupement solidaire d'entreprises GUINTOLI/NGE ROUTES, 385 ROUTE DE LA PEYROUSE, 73800 LA CHAVANNE  
Montant indéfini  
Sous-traitance : non.  
Marché n° : 2330L1  
EUROVIA ALPES prise en son ets secondaire SERTPR mandataire du groupement non solidaire d'entreprises EUROVIA ALPES (SERTPR)/SPTP, 801 RUE ARCHIMEDE-ZI de l'Albanne, 73490 LA RAVOIRE  
Montant indéfini  
Sous-traitance : non.  
Marché n° : 2330L1  
SAS COLAS, 1 rue Pré Martin-Zone du Pré de Pâques, 73870 SAINT- JULIEN- MONTDENIS  
Montant indéfini  
Sous-traitance : oui.  
Part de la sous-traitance Inconnue.  
LOT N° 2 - TRAVAUX APPLICATION PRODUITS BITUMINEUX  
**Nombre d'offres reçues** : 5  
**Date d'attribution** : 06/02/24  
Marché n° : 2330L2  
Spie batignolles TP AURA secteur Savoie, ZAC DE LA PRAIRIE, 73420 VOGLANS  
Montant indéfini  
Sous-traitance : non.  
Marché n° : 2330L2  
NGE ROUTES mandataire du groupement solidaire d'entreprises NGE ROUTES/GUINTOLI, 385 ROUTE DE LA PEYROUSE, 73800 LA CHAVANNE  
Montant indéfini

Sous-traitance : non.  
Marché n° : 2330L2  
EUROVIA ALPES prise en son ets secondaire SERTPR, 801 RUE ARCHIMEDE-ZI DE L'ALBANNE, 73490 LA RAVOIRE  
Montant indéfini  
Sous-traitance : non.  
Marché n° : 2330L2  
SAS COLAS, 1 Rue Pré Martin-Zone du Pré de Pâques, 73800 SAINT-JULIEN-MONTDENIS  
Montant indéfini  
Sous-traitance : non.  
Marché n° : 2330L2  
EIFFAGE ROUTE CENTRE EST-ETS SAVOIE LEMAN mandataire du groupement solidaire d'entreprises EIFFAGE ROUTE CENTRE EST-ETS SAVOIE LEMAN/DELTA TP SERVICES, 3 Rue Hrnt Dink, 69002 LYON  
Montant indéfini  
Sous-traitance : oui.  
Part de la sous-traitance Inconnue.  
Renseignements complémentaires :  
Le montant annuel maximum HT pour le lot 1 est de 300 000 € et pour le lot 2 de 150 000 €. Les montants seront identiques pour chaque période de reconstruction. Les dates d'attribution indiquées dans le présent avis s'entendent comme les dates de notification du contrat. La consultation des contrats peut être effectuée à l'adresse de l'organisme acheteur sur rendez-vous dans le respect des informations communicables. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Se référer au règlement de la consultation. Se référer au règlement de la consultation.  
Envoi le 14/02/24 à la publication  
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.chambery.fr>

401693900

## AVIS

## Enquêtes publiques



## COMMUNE D'ORELLE

## Avis d'enquête publique

## Création d'une microcentrale hydroélectrique dite de « Plan Py » sur le torrent du Bonrieu

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral signé le 25 janvier 2024, une enquête publique de 31 jours, du lundi 19 février au mercredi 20 mars 2024 inclus concernant la création d'un aménagement hydroélectrique sur le torrent du Bonrieu se tiendra sur le territoire de la commune d'Orelle. Le dossier de demande d'autorisation, contenant l'étude d'impact environnemental, sera déposé en mairie d'Orelle du lundi 19 février au mercredi 20 mars 2024 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre d'enquête publique aux heures habituelles d'ouverture de la mairie d'Orelle (du lundi au vendredi de 14h à 17h00). Monsieur Roland FRANCON est nommé en qualité de commissaire enquêteur et Madame Sophie MACON en qualité de commissaire enquêtrice suppléante. Le commissaire enquêteur siègera en mairie d'Orelle aux dates et heures ci-dessous :  
- **lundi 19 février 2024 de 14h à 17h**  
- **mercredi 20 mars 2024 de 14h à 17h**  
Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier pourra également être consulté :  
- sur le site des services de l'État en Savoie : <http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>;  
- sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEP - L'Adret - 73011 Chambéry le Haut, et qui sera mis à disposition du public sur rendez-vous.  
Des observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur par voie postale en mairie d'Orelle - Chef lieu - 73140 ORELLE et par voie électronique à l'adresse suivante pendant toute la durée de l'enquête : [ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr](mailto:ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr) (en précisant enquête publique hydroélectricité Bonrieu-Orelle).  
Monsieur Gilles EXCOFFON de la société SYNERGIE

MAURIENNE pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (adresse mail : [gilles.excoffon@synergie-maurienne.fr](mailto:gilles.excoffon@synergie-maurienne.fr))  
Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie d'Orelle et à la préfecture de Savoie (DDT /SEEP), où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.  
Ces documents pourront également être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'État en Savoie : [http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-commissaires-enqueteurs](http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-commissaires-enqueteurs)  
Le préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.

389526400



## COMMUNE DE VAL-CENIS-TERMI-NGNON

## Avis de prolongation d'enquête Publique

## Création de la microcentrale hydroélectrique «Via Alpina» sur le torrent de la Chavière

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral du 13 février 2024, l'enquête publique concernant la demande d'autorisation d'exploitation d'une microcentrale hydroélectrique sur le torrent de la Chavière, sur le territoire de la commune de Val Cenis, qui a débuté le 22 janvier et qui devait s'achever le 23 février 2024, est prolongée de 14 jours, soit jusqu'au vendredi 8 mars 2024 à 17h.

401729200

## Plan local d'urbanisme



## COMMUNE D'HAUTE-LUCE

## Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

## Préscription et définition des modalités de concertation

Par délibération en date du 18 janvier 2024, le conseil municipal a décidé de prescrire une révision dite « allégée » du Plan Local d'Urbanisme d'Haute-Luce menée en application de l'article L.153-34 du code de l'urbanisme, portant sur le secteur des Challiers (mise en place d'un règlement adapté au projet porté par la collectivité) et défini les modalités de concertation. La délibération est affichée en Mairie d'Haute-Luce pendant un mois à compter du 09/02/2024. Elle est consultable en Mairie d'Haute-Luce aux jours et heures d'ouverture habituels.

401743200



## COMMUNE D'HAUTE-LUCE

## Révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme

## Préscription, décision de réaliser une évaluation environnementale et définition des modalités de concertation

Par délibération en date du 18 janvier 2024, le conseil municipal a décidé de prescrire une révision dite « allégée » du Plan Local d'Urbanisme d'Haute-Luce menée en application de l'article L.153-34 du code de l'urbanisme, portant sur le secteur du Col des Saisies et trois chalets d'alpage - restaurants d'altitude, divers objets de zonage et de règlement, de soumettre la procédure à évaluation environnementale, et défini les modalités de concertation. La délibération est affichée en Mairie d'Haute-Luce pendant un mois à compter du 09/02/2024. Elle est consultable en Mairie d'Haute-Luce aux jours et heures d'ouverture habituels.

401751800



## Marchés publics

Agir en proximité  
pour les acheteurs  
publics et privés

Votre contact  
Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35

Publication des procédures  
Plateforme de dématérialisation



[ledauphine.marchespublics-eurolegales.com](http://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com)